seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

CULTURE / PATRIMOINE, HANDICAP, SOLIDARITÉS

SIGNATURE OFFICIELLE DE DEUX CONVENTIONS MÉCÉNAT

Le Président du Département de Seine-et-Marne, Jean-François Parigi, a signé le jeudi 29 février deux conventions mécénat avec les sociétés MyMobility et Big Bennes. L'une pour développer l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap et l'autre, pour renouveler le parcours muséographique du Château de Blandy.

Créé le: 1/03/2024

Le Département de Seine-et-Marne a inauguré en 2023 sa politique de mécénat poursuivant ainsi sa mobilisation pour l'attractivité et le rayonnement de son territoire.

Avec l'ambition de tisser de nouveaux liens de proximité avec les acteurs économiques au plus près de ses projets d'intérêt général, le Département s'engage ainsi dans une démarche de mécénat pour développer son ancrage territorial, y associer ses acteurs et développer son réseau de partenaires.

Pour le lancement de cette nouvelle politique, le Département a fait le choix d'œuvrer pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, de participer au déploiement de ses politiques éducatives, de renforcer l'inclusion des personnes porteuses de handicap ou encore d'accompagner les évènements sportifs et culturels d'envergures.

Favoriser l'inclusion par le sport

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

Bouchra Fenzar-Rizki, vice-présidente en charge des sports
©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Département souhaite inclure le sport dans le projet de vie des personnes en situation de handicap, en leur proposant l'accès à une structure sportive adaptée dans un rayon de 10 km autour de leur lieu de vie.

Le Département et l'entreprise Inclusion (Groupe MyMobility) ont pour objectif commun le projet de « développe r l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap en Seine-et-Marne » à travers trois axes :

- Former des éducateurs spécialisés et des bénévoles au sein des clubs sportifs de proximité pour garantir un maillage territorial complet en clubs para-accueillants ;
- Favoriser la mobilité vers les clubs sportifs et permettre aux éducateurs de se déplacer sur le territoire par l'acquisition de véhicules spécialisés pour leur faciliter les déplacements en Seine-et-Marne vers les structures para-accueillantes ;
- Poursuivre la dynamique de développement de ces structures de proximité et des éducateurs spécialisés par l'acquisition de matériel adapté.

La convention de mécénat s'achèvera le 31 décembre 2025.

Développer le parcours muséographique de Blandy

©DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Propriétaire du château de Blandy depuis 1992, le Département de Seine-et-Marne y conduit une action de valorisation du patrimoine historique en mettant en place des activités de médiation variées, ainsi qu'une progr ammation artistique de qualité pour tous les publics.

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/signature-officielle-deux-conventions-mecenat

En 2021, le Département de Seine-et-Marne a décidé de mettre en place une nouvelle muséographie au château de Blandy pour faire revivre les espaces et remettre l'histoire au cœur du site. Le projet « Développement du par cours muséographique du château de Blandy » est accompagné par l'entreprise Big Bennes, mécène de ce bea u projet.

Un programme de déploiement muséographique a été conçu pour proposer aux visiteurs une nouvelle expérien ce de visite avec, tout d'abord une salle d'exposition et d'introduction à la visite totalement repensée. Elle prése nte les objets archéologiques retrouvés lors des fouilles et permet de mieux comprendre l'histoire du château e t la vie des Seigneurs de Blandy.
Ensuite, l'ensemble des espaces intérieurs présenteront des reconstitutions de pièces à différentes périodes (c hambre, salle de banquet, salle d'armes…) pour immerger le visiteur dans la vie du château au cours de son hist oire.
Ce projet de décors s'inscrit dans un projet immersif et artistique plus global incluant à la fois la présence de c ostumes historiques, de projections numériques, de dispositifs olfactifs mais également d'un parcours sonore i mmersif nouvelle génération.

La convention de mécénat s'achèvera le 31 décembre 2024.

« Grâce au mécénat, c'est toute la Seine-et-Marne qui bénéficiera de l'alliance durable de s acteurs publics et privés, au service de projets d'intérêt général ambitieux, fédérateurs et porteurs de sens ».

Déclare Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne

RETOUR EN IMAGES

+